

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 10, 2024

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met this day at 11:31 a.m. [ET] for clause-by-clause consideration of Bill C-244, An Act to amend the Copyright Act (diagnosis, maintenance and repair); and Bill C-294, An Act to amend the Copyright Act (interoperability).

Senator Tony Loffreda (Deputy Chair) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Hello, everyone. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy.

My name is Tony Loffreda, and I serve as the deputy chair of this committee. I will let the members of the committee introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Varone: Toni Varone, Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

The Deputy Chair: Today, we are proceeding to clause-by-clause consideration of Bill C-244, An Act to amend the Copyright Act (diagnosis, maintenance and repair); and Bill C-294, An Act to amend the Copyright Act (interoperability).

Before we begin, I would like to remind senators of a number of points.

If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that at all times we all have the same understanding of where we are in the process.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 10 octobre 2024

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), pour mener une étude article par article du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation), et du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité).

Le sénateur Tony Loffreda (vice-président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie.

Je m'appelle Tony Loffreda et je suis vice-président du comité. Je laisse le soin aux membres du comité de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Varone : Toni Varone, de l'Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le vice-président : Nous entamons aujourd'hui l'étude article par article du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation), et du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité).

Avant de commencer, j'aimerais faire quelques rappels.

Si, à quelque moment que ce soit, vous ne savez plus où nous en sommes rendus dans le processus, veuillez demander des précisions. Je veux m'assurer que nous sachions tous, en tout temps, où nous en sommes.

In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of the clause.

If a senator is opposed to an entire clause, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill.

Some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is therefore useful to this process if a senator moving an amendment identifies to the committee other clauses in the bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or order and make a ruling.

The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which, obviously, provides unambiguous results.

Finally, senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on any of the above? If not, we can now proceed to clause by clause. I see no questions.

We will go in numerical order. We have two bills. We'll start with clause-by-clause consideration of Bill C-244.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-244, An Act to amend the Copyright Act (diagnosis, maintenance and repair)?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Concernant la logistique, lorsque plus d'un amendement est proposé pour un article, les amendements doivent être proposés dans l'ordre des lignes du texte à modifier.

Si un sénateur s'oppose à un article entier, la procédure appropriée consiste non pas à proposer une motion pour supprimer l'article en entier, mais à voter contre l'article en question.

Certains amendements proposés peuvent avoir des effets corrélatifs sur d'autres parties du projet de loi. Il est donc utile que le sénateur qui propose un amendement indique au comité les autres articles où cet amendement pourrait avoir un tel effet. Autrement, il pourrait être très difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans leurs décisions.

Puisqu'il n'est pas nécessaire de donner un préavis pour proposer un amendement, il peut évidemment ne pas y avoir eu d'analyse préliminaire des amendements pour établir lesquels peuvent avoir des conséquences sur les autres articles et lesquels peuvent être contradictoires.

Si les membres du comité ont une question au sujet du processus ou de la légitimité de quoi que ce soit, ils peuvent invoquer le Règlement. En tant que président, j'écouterai l'argument, je déciderai si la discussion a été suffisante et je rendrai une décision.

Le comité est le maître ultime de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et il est possible de porter en appel une décision devant le comité plénier en demandant si la décision doit être maintenue.

Je tiens à rappeler aux sénateurs qu'en cas d'incertitude quant aux résultats d'un vote à main levée, la façon la plus efficace de procéder est de demander un vote par appel nominal, ce qui, de toute évidence, donne des résultats sans ambiguïté.

Finalement, toute égalité des voix annule la motion en question.

Avez-vous des questions? S'il n'y a pas de questions, nous allons commencer l'étude article par article. Je constate qu'il n'y a pas de questions.

Nous allons procéder dans l'ordre numérique. Nous avons deux projets de loi. Nous commencerons par l'étude article par article du projet de loi C-244.

Le comité est-il d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation)?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Est-il convenu que l'étude du titre soit réservée?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you. We will proceed to Bill C-294.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-294, An Act to amend the Copyright Act (interoperability)?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je vous remercie. Nous allons passer au projet de loi C-294.

Le comité est-il d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité)?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Est-il convenu que l'étude du titre soit réservée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je vous remercie.

(La séance est levée.)